

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 15 novembre 2021 à 19H00

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS,
Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET,
Gwennaëlle BOMBART, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE
DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès
MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Martine DAVID, Nino MANZINI, Luc GAILLY.

Objet n°41 - Question orale du Conseiller Pierre-André DAMAS au sujet de la participation citoyenne Fosse Albecq.

L'Assemblée prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS relative à la participation citoyenne sur la Fosse Albecq.

Au Conseil communal du 1er mars 2021, au point 36, nous avons voté à l'unanimité une motion sur la Fosse Albecq qui demandait entre autres « - De demander au Conseil du CPAS de se prononcer sur la question du devenir du terrain lui appartenant - De bien vouloir organiser des rencontres citoyennes dans un cadre strict, organisé par la ville de Braine-le-Comte (Echevinat de la Participation Citoyenne) comme demandé durant la rencontre citoyenne du 23/2/21 ; ».

Au Conseil Communal du 20 septembre 2021, au point 3, Espace Environnement a présenté les résultats du processus participatif mis en place, présentation orale, dont nous n'avons toujours pas reçu les documents mais dont visiblement au moins une personne de la liste Braine avait pu prendre connaissance avant le Conseil et en connaissait les détails. Ce travail nous avait été présenté comme étant la réalisation de ce qui avait été demandé dans la motion votée à l'unanimité.

Nous apprenons, par une déclaration du groupe PS et de l'échevin de la participation citoyenne sur Facebook, que « ces ateliers animés par Espace Environnement ne concernaient QUE le terrain déjà propriété d'un privé et non la parcelle du CPAS. La volonté était justement d'imaginer ensemble l'avenir du bâti sur ce terrain, un terrain qui n'appartient ni au CPAS ni à la Ville. »

Si c'est le cas,

- le Collège communal n'a pas suivi les demandes décidées en Conseil communal, alors qu'il nous semblait pourtant clair que la question du devenir du terrain du CPAS était au centre de la réflexion.
- les demandes de la motion n'étant pas remplies, il convient d'arrêter le processus de vente du terrain le temps d'organiser ces indispensables rencontres que l'ensemble du Conseil communal avait décidées à l'unanimité.

Si ce n'est pas le cas, qu'en est-il alors de la communication de l'Echevin, relayée par son groupe, sur Facebook ?

Monsieur l'Echevin Olivier FIEVEZ répond à la question

Merci Monsieur le Conseiller, merci Pierre-André pour ta question.

Dans le cadre de la motion déposée par vos deux groupes au Conseil communal du 1er mars dernier, les considérants que vous avez développés et qui sous-tendaient cette motion concernaient BIEN le terrain qui est une propriété privée, soit les 2/3 de l'espace dit Fosse Albecq.

Je les reprends :

Considérant

- A. Que cette « consultation citoyenne » est lancée par une société privée, qui a un intérêt direct dans le projet d'aménagement du quartier de la Fosse Albecq ;
- B. Que le courrier adressé aux habitants et rédigé par le promoteur stipule que cette consultation se fait « en concertation avec les élus » ;
- C. Qu'aucun élu des groupes ECOLO et ENSEMBLE n'a participé à une concertation avec l'auteur de cette « consultation » ;
- D. Que cette « consultation citoyenne » n'a pas fait l'objet d'une décision au sein du Conseil communal ;
- E. Que ce courrier ainsi que le lien pour participer à l'enquête publique ont été relayés et consultables sur la page du site Internet de la Ville à l'adresse <http://www.braine-lecomte.be/.../avis-urbanisme...>;
- F. Que cette « consultation citoyenne » figure dans une sous-rubrique « avis d'urbanisme environnement nommée « consultations citoyennes du site web de la Ville de Braine-le-Comte alors qu'il s'agit d'une initiative privée qui ne rentre pas dans le cadre législatif d'une enquête publique ;
- G. Que dans cette « consultation citoyenne » le promoteur n'avance et ne demande de se prononcer sur aucune proposition concrète ;
- H. Que le Collège Communal a écouté les citoyens en présence des différents chefs de groupe politique, hormis le groupe « Ensemble », lors de la réunion citoyenne du mardi 23/2/2021 ;

Les membres du Conseil Communal de Braine-le-Comte demandent au Collège :

1. De retirer publiquement son appui à cette « consultation populaire » organisée par une société privée ;
2. De demander au Conseil du CPAS de se prononcer sur la question du devenir du terrain lui appartenant ;
3. De bien vouloir organiser des rencontres citoyennes dans un cadre strict, organisé par la ville de Braine-le-Comte (Echevinat de la Participation Citoyenne) comme demandé durant la rencontre citoyenne du 23/2/21 ;

4. De garantir que le projet déposé en 2017 est bien enterré et que le futur objectif vise au développement d'un projet intégré et respectueux de la mobilité et du cadre du quartier.

Voilà ce que tout le Conseil communal a discuté, imaginé, décidé et voté à l'unanimité. Vous, comme moi ! Je viens de vous lire l'extrait officiel de la délibération de notre Conseil communal et vous me permettez de parler sous le couvert de l'autorité légale et administrative de notre ville en la personne de notre Directeur général.

Nous avons donc bien demandé au Conseil du CPAS de se prononcer sur le devenir de leur terrain et pas celui appartenant à un autre !

Nous avons bien mis en place un dispositif de dialogue avec comme objectif le développement d'un projet intégré et respectueux de la mobilité et du cadre du quartier, dispositif qui s'est toujours inscrit dans un contexte où un propriétaire privé, une société en l'occurrence, compte faire bâtir. Et cela, que ça nous plaise ou non, c'est la loi, ils ont le droit de jouir de leur propriété, comme vous et moi. Je vous rappelle que ce n'est pas la ville, ce n'est pas vous, ce n'est pas moi qui avons vendu ce terrain mais bien un privé qui a vendu à une autre privé des terrains en zone rouge au plan de secteur.

Et justement, l'objectif qui a toujours été assigné à ces ateliers était une co-imagination, une co-construction de ce projet d'urbanisation afin de pouvoir atterrir le plus harmonieusement possible. C'est ça le dialogue, c'est ça aussi la participation citoyenne. L'objectif n'a jamais été de dire qu'il n'y aurait jamais de construction sur cette parcelle de terrain, ça c'eut été un mensonge et vous le savez très bien puisque nous ne pouvons pas nous opposer au dépôt d'un permis sur un terrain privé fût-il situé à la Fosse Albecq ou ailleurs.

Mais je comprends votre embarras, je comprends la nervosité de votre demi président qui m'agresse sur un réseau social : comment concilier, tout comme écolo d'ailleurs, votre schizophrénie entre d'une part claironner haut et fort, par électoralisme, que vous vous opposez à la vente de la parcelle du CPAS et puis voter systématiquement et depuis toujours le contraire en Conseil de l'Action sociale (sauf, pour le dernier vote, avec une abstention d'un membre de votre groupe) ? Je comprends la déception du collectif « Jardin Albecq » et d'autres riverains à votre égard exprimé d'ailleurs dans la presse de ce week-end : vous leur avez menti !

Alors personnellement, puisque je suis cité nommément dans votre question, je continuerai la volonté de pouvoir dialoguer sans populisme, sans électoralisme et en annonçant des faits clairs, sans donner de faux espoirs aux citoyens, c'est une question d'éthique, de morale et de conscience.

Mais je sais que cela devient un exercice difficile en cette période, je vous conseille d'ailleurs à ce titre l'excellent roman de Jean Teulé « Mangez-le si vous voulez »...

Monsieur le Conseiller Pierre-André DAMAS utilise son droit de réponse

Évidemment, devant l'absence de documents d'"Espace Environnement", visiblement, j'avais l'impression que nous avions demandé de la participation autour de la fosse en général en impliquant le terrain du CPAS. Nous avions espéré vendre le terrain à la ville pour faire un projet de reverdissement et dans ce cadre, nos Conseillers ont voté pour la vente du terrain.